Réf. Farde e-Assemblées : 2533458

N° OJ : **54**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/10/2023

Objet : Sports.- Asbl "Brussels Basketball".- Subside : 35.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Brussels Basketball";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside de 35.000,00 EUR à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2023 à l'attention de l'asbl "Brussels Basketball" pour la couverture des frais de location du Palais 12.

Annexes :